

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Comfart
A Paris, chez M. J. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAU D'ENTRÉE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

CONSTITUTION DU MINISTÈRE

LIRE PLUS LOIN

CRIME MYSTÉRIEUX

A Saint-Jean-Bonnefonds

CRIME DE MARSEILLE

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le cabinet est constitué. Le pays l'apprendra avec indifférence ou tout au moins avec tranquillité. Ce sont des noms, rien que des noms. Et sans les connaître on était certain d'avance qu'ils représenteraient la majorité. M. Gambetta n'a pu hésiter entre des hommes libéraux et des hommes autoritaires. Ces doutes, ces tâtonnements, ces hésitations étaient de saison, sous l'empire ou sous le septennat; elles n'ont aucune raison d'être sous la présidence de M. Grévy, avec une assemblée souveraine et le peuple ayant voix au chapitre.

Au temps de M. de Mac-Mahon, chaque formation de ministères donnait au pays la fièvre du malaise. C'était l'incertitude du lendemain. On ne pouvait prévoir à quelle inspiration se laisserait aller le vieux trouper qui tenait la France dans ses mains. On était habitué à des coups de hasard. Et l'on se demandait, avec la plus poignante émotion, si les ministres seraient M. Du-faure ou tout autre ami de la légalité ou un monarchiste déguisé n'ayant d'autre titre aux faveurs républicaines que sa haine pour la République.

Nous sommes loin de cette époque, les conspirateurs du Seize Mai sont rentrés dans l'ombre et la loyale épée se rouille dans son fourreau. L'opinion publique est souveraine, les Chambres sont puissantes et les ministres ne sont plus que le reflet plus ou moins exact des majorités.

Cependant un fait vaut qu'on le cite : M. Gambetta prend le portefeuille des affaires étrangères. C'est de l'audace, mais une audace qui nous plaît. Depuis tantôt deux ans c'est lui le véritable ministre des affaires étrangères, ses prédécesseurs n'étaient que des ombres. Nous allons le voir agissant sous sa propre initiative et sous son unique responsabilité. Il est peu facile de dire avant qu'il n'ait exposé son programme à la Chambre, quelle conduite il entend tenir relativement aux affaires extérieures.

Nous disions hier que le point capital était la question tunisienne. Il est à présumer que M. Gambetta pense comme nous puisqu'il ne veut se décharger sur personne du soin de tenir le portefeuille des affaires étrangères. L'ordre du jour qu'il a fait voter à la Chambre dans la nuit du 9 novembre, n'est pas sans nous donner quelque inquiétude sur l'avenir. M. Gambetta ne reculerait pas devant une politique d'aventures. Il a pu soutenir des écarts de langage empreints du chauvinisme le plus inconsidéré. Ministre, conservera-t-il cette attitude belliqueuse; il est malheureusement permis de le croire. Ce qui est arrivé aux hommes d'Etat anglais, ne semble pas corriger le président du conseil; il est toujours le général improvisé de 1870, prêt à conduire à la victoire — ou à la défaite — de nouveaux bataillons.

Nous ne voulons point cependant lui refuser tout crédit : il prend le pouvoir et s'impose virtuellement la tâche d'en finir avec l'expédition tunisienne. Nous lui promettons notre appui, s'il ne sort pas de la ligne droite dont se sont si souvent écartés ses devanciers. Il sera pressé, sollicité; déjà les modérés chantent victoire; ils disent que M. Gambetta

devra se rapprocher d'eux s'il veut réussir; ils le circonviennent. Ce sont de mauvaises fréquentations, elles ont perdu déjà bien des ministres. Les officieux lui orientent : « Prenez garde aux Va-de-l'avant. Les radicaux sont des Va-de-l'avant. » Nous sommes curieux de savoir si M. Gambetta sera l'homme des Va-de-l'arrière.

Mais après tout, qu'importe la politique que suivra M. Gambetta et le cabinet. Une crise ministérielle ne saurait plus inquiéter le pays.

La France sait que les ministres subiront sa volonté ou que, comme leurs devanciers, plus rapidement qu'eux même, ils seraient brisés. Le ministère ne sera durable qu'à la condition de gouverner avec l'opinion publique. C'est une vérité banale; on sourit devant qui l'énonce. Et cependant, depuis cinq ans, les ministres tombent tous les trois mois pour l'avoir méconnue.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fu télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 14 novembre.

Voici la liste des Commissions nommées par la Chambre ;
Commission chargée de l'examen du projet de loi portant approbation d'une convention signée le 31 octobre 1881, entre la France et la Belgique, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, artistique et industrielle.

1^{er} bureau, M. Etienne. — 2^e bureau, M. Thomas (Tarn). — 3^e bureau, M. Galpin. — 4^e bureau, M. Faure (Félix). — 5^e bureau, M. Charrier (Francis). — 6^e bureau, M. de Sonnier. — 7^e bureau, M. Mézières. — 8^e bureau, M. Noël Parfait. — 9^e bureau, M. de Lacrotelle. — 10^e bureau, M. Julien. — 11^e bureau, M. Pelisse.

Commission chargée de l'examen des projets de loi portant : 1^{er} approbation du traité de commerce signé à Paris, le 3 novembre 1881, entre la France et l'Italie; 2^e approbation du traité de commerce et de la convention de navigation, signés à Paris le 31 octobre 1881, entre la France et la Belgique.

1^{er} bureau, MM. de la Porte (Deux-Sèvres), Maunoury. — 2^e bureau, MM. Méline, Achard. — 3^e bureau, MM. Girod, Lalande. — 4^e bureau, MM. Dubost (Antoine), Guillemin. — 5^e bureau, MM. Ribot, Dumel. — 6^e bureau, MM. Lebault, Caze. — 7^e bureau, MM. Raymond, Guichard. — 8^e bureau, MM. Trystram, Berlet. — 9^e bureau, MM. Saint-Prix, Remoiville. — 10^e bureau, MM. Rouvier, Wilson. — 11^e bureau, MM. Chiris, Danello-Bernardin.

Commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Escargueil et plusieurs de ses collègues, concernant les victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1851.

1^{er} bureau, M. Ténat. — 2^e bureau, M. Madiet de Montjau. — 3^e bureau, M. Dethon. — 4^e bureau, M. Talandier. — 5^e bureau, M. Bouteille. — 6^e bureau, M. Le Monnier. — 7^e bureau, M. Escargueil. — 8^e bureau, M. Duchasseint. — 9^e bureau, M. Robert. — 10^e bureau, M. Saint-Romme. — 11^e bureau, M. Bovier-Lapierre.

Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque.

1^{er} bureau, M. Ténat. — 2^e bureau, M. Loubet. — 3^e bureau, M. Villain. — 4^e bureau, M. Lasserre. — 5^e bureau, M. Steeg. — 6^e bureau, M. de Lanessan. — 7^e bureau, M. Bizzarelli. — 8^e bureau, M. Duclaud. — 9^e bureau, M. Remoiville. — 10^e bureau, M. Passy (Frédéric) (Seine). — 11^e bureau, M. Garrigat.

Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque.

LE GRAND MINISTÈRE

Paris, 14 novembre.

Le grand ministère est ainsi constitué :
M. GAMBETTA, député de la Seine. — *Président du conseil et affaires étrangères.*

M. WALDECK-ROUSSEAU, député d'Ille-et-Vilaine. — *Intérieur.*
M. ALLAIN-TARGÉ, député de la Seine. — *Finances.*

M. Jules CAZOT, sénateur inamovible. — *Justice.*
M. Paul BERT, député de l'Yonne. — *Instruction publique.*

M. le général de division CAMPENON. — *Guerre.*
M. le contre-amiral GOUGEARD. — *Marine-militaire.*

M. David RAYNAL, député de la Gironde. — *Travaux publics.*
M. Maurice ROUVIER, député des Bouches-du-Rhône. — *Commerce, colonies et marine-marchande.*

M. DEVES, député de l'Hérault. — *Agriculture.*
M. COCHERY, député du Loiret. — *Postes et télégraphes.*

M. Antonin PROUST, député des Deux-Sèvres. — *Beaux-Arts.*

SOUS-SECRETAIRES D'ÉTAT

M. Spuller, député de la Seine. — *Affaires étrangères.*
M. Lellèvre, député du Jura. — *Finances.*

M. Blandin, député de la Marne. — *Guerre.*
M. Félix Faure, député de la Seine-Inférieure. — *Commerce.*

M. Jules Develle, député de l'Eure. — *Intérieur.*
M. Martin Feuillée, député d'Ille-et-Vilaine. — *Justice.*

M. Edmond Caze, député de la Haute-Garonne. — *Agriculture.*
M. Lesguiller, député de l'Aisne. — *Travaux publics.*

Le Réveil Lyonnais, seul parmi tous les journaux a donné cette composition il y a deux jours.

Demain nous donnerons les biographies complètes des nouveaux ministres.

LES NOUVEAUX MINISTRES

Paris, 14 novembre.

M. Waldeck-Roussou, le nouveau ministre de l'intérieur a 34 ans. Il est avocat au barreau de Rennes et assez habilement parlé lors de la discussion de la loi sur la réforme de la magistrature.

M. Gambetta qui présidait la séance le félicite. Voilà le bagage nouveau du ministre.

M. le général Campenon est né le 4 mai 1819, à Tonnerre. Il est entré à Saint-Cyr en 1837, et en est sorti en 1840 comme sous-lieutenant, puis entra à l'école d'application d'Etat-major.

Capitaine d'Etat-major au coup d'Etat il fut arrêté et déporté. Il alla à Tunis et organisa l'armée de la Régence ; Il pourra de nouveau la réorganiser ; Revenu en France, il servit en Algérie et fit les campagnes d'Italie et de Chine, chef d'Etat-major de la division Legrand en 1870, il fut blessé et enfermé à Metz; fait prisonnier il fut interné à Aix-la-Chapelle.

Nommé chef d'Etat-major du général commandant le 1^{er} corps d'armée à Lille, il seconda le général Clinchant dans la région du Nord ; Général de Brigade en 1875, général de division en 1879, il fut appelé au commandement de la 5^e division d'infanterie à Paris.

M. Gougard capitaine de vaisseau en retraite est Conseiller d'Etat et commandeur de la Légion d'honneur. C'est un Breton. Il est âgé de 52 ans.

Lors de la guerre de 1870, il commanda une division de l'armée de la Loire. Mêlé à la défaite du Mans, il avait été oublié depuis.

Jeune il fit la guerre de crémée ; Il bombardait Sébastopol. Aujourd'hui il est bombardé ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 14 novembre.

Il n'y a personne dans les galeries, personne dans les tribunes. Les préfets, visiteurs, journalistes, députés, sont dans la salle des Pas-Perdus. Les salles sont complètement obstruées. Jamais on n'a vu pareil encombrement.

Dès hier on savait que, si il n'a pas trouvé de titulaire dévoué à sa politique pour le ministère des affaires étrangères, M. Gambetta prendrait ce portefeuille, mais avec une grande hésitation.

Pourtant des recherches furent faites parmi les sénateurs et les députés, même parmi les personnalités extraparlimentaires.

Un moment on crut que M. de Freycinet revenait sur son refus : une lettre de M. de Freycinet à M. Gambetta, dans la matinée, semblait indiquer un retour possible.

Je crois que l'entrevue a lieu aujourd'hui ; on connaît, en tous cas, le résultat.

L'aspect des couloirs est curieux. La liste ministérielle circule. Les partisans de l'Élysée semblent radieux. Les gambettistes disent que M. Gambetta a voulu tenir grand compte de la question des personnes et de la question des groupes, mais avant tout il a voulu créer un ministère homogène, ayant un programme nettement défini sur toutes les questions de politique, d'économie militaires.

Aucune communication n'a été faite à la Chambre; il n'a pas paru convenable de faire connaître la Constitution à la Chambre par la raison que le Sénat ne siège pas, et on tient, suivant l'usage, à avertir le Sénat le premier de la formation du cabinet.

Les communications auront lieu demain ; on dit aussi que M. Gambetta est actuellement à l'Élysée, en conférence avec M. Grévy, auquel il soumet ses choix.

Pour donner une idée de l'opinion élyséenne, voici un mot du directeur d'un journal grévyste à qui un rédacteur disait que si les collaborateurs de M. Gambetta étaient ternes, M. Gambetta avait de l'étoffe, a répondu : « Il n'aura jamais assez d'étoffe pour toutes ses doublures. »

On commente également la vivacité de la baisse, de la bourse. Au début de l'opération la place était assez mal impressionnée et il y avait des offres nombreuses. La baisse est sensible, particulièrement sur les rentes françaises dont le marché est très agité.

La baisse a atteint un moment 50 centimes. La formation du ministère influe sur la vente des actions de compagnies de chemin de fer, parce que M. Allain-Targé est favorable au rachat du réseau.

LA SÉANCE

Séance du 14 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

M. Jolibois renonce à contester l'élection de M. de Marcy à Montmorillon. L'élection est validée.

L'ÉLECTION DE GEX

M. Gatinéau, sur l'élection de M. Pradon à Gex, dit que ce député a été plusieurs mois sous-préfet de cet arrondissement. Son élection a été appuyée officiellement. Il réclame contre l'habitude de transformer des sous-préfets en candidats.

M. Ranc dit : « C'est un inconvénient du scrutin d'arrondissement. »

M. Gatinéau répond qu'il est impossible de le faire disparaître en invalidant M. Pradon.

M. Belle, rapporteur, fait remarquer qu'il n'y a pas trace de pression administrative.

M. Pradon dit qu'il a combattu toute sa vie la candidature officielle et il a été élu à ce titre et non comme sous-préfet. Conformément aux conclusions du bureau l'élection est validée.

L'ÉLECTION DE BOURGES

M. Plessier demande l'ajournement de la discussion de M. de Soland, vu l'absence du rapporteur. Il dit que de nombreuses protestations figurent au dossier.

Deux faits principaux sont à relever. On a affirmé catégoriquement qu'un corps

d'armée de la région avait été mobilisé. Il a été fait usage de bulletins de couleurs. Ce dernier fait a été reconnu puisque M. de Soland a cru devoir faire usage de nouveaux bulletins.

M. Laroche-Joubert demande la parole comme ayant une compétence spéciale pour la matière et papier. Les bulletins étaient seulement blancs, un peu teintés, mais il y a eu de papier absolument blancs.

M. Janvier de la Motte dit que M. de Soland n'est pas présent, ne croyant pas que son élection put être discutée en l'absence du rapporteur. M. de Soland n'a fait que reproduire dans sa circulaire les bruits répandus dans les journaux parisiens. L'administration les a démentis, les électeurs ont pu se faire une opinion.

Les bulletins ont été confectionnés avec du papier ayant payé les droits comme le papier blanc. Au surplus en retranchant les bulletins contestés, M. de Soland aurait encore 300 voix de majorité.

Sur la demande de M. Talandier, M. Plessier présente un spécimen des bulletins.

L'ajournement demandé par plusieurs députés est mis aux voix. Il n'est pas adopté.

M. Anatole Hugot pense qu'il n'est pas possible de se prononcer en l'absence du rapporteur et de M. de Soland. Il demande l'ajournement.

M. le président dit qu'il est équitable d'entendre M. de Soland.

L'ajournement est prononcé.

L'ÉLECTION DE MOISSAC

M. Julien, rapporteur, propose la validation de l'élection de M. Chabré dans l'arrondissement de Moissac. Il croit devoir signaler les faits regrettables produits par M. Trubert, député sortant.

L'adversaire de M. Chabré a répandu des bruits calomnieux, il y a eu distribution de vio et intervention du clergé.

M. Lorois fait remarquer qu'il n'est pas de tradition parlementaire de critiquer la conduite d'un candidat non élu, ne pouvant sa défendre contre ces allégations dénuées de preuves.

M. Julien répond qu'il n'a pas excédé son droit et qu'on devrait lui tenir compte de sa réserve.

M. Chabré est validé.

AUTRES ÉLECTIONS

M. Ringnier, rapporteur, propose l'admission de M. Compayré, élu à Lavaur. — Adopté.

M. Giffard, rapporteur, propose l'admission de M. de Saint-Aignan, élu à Yvetot. — Adopté.

M. Clovis Hugues, rapporteur, propose l'admission de M. Peraldi, élu à Ajaccio. — Adopté.

M. Bacquias, rapporteur, propose l'admission de M. Fauré, élu à Lombez, tout en appelant l'attention de la Chambre sur des irrégularités dans les opérations de scrutin et de regrettables procédés électoraux.

L'élection est validée.

M. Loubet, rapporteur, propose l'admission de M. Marrot, élu dans la deuxième circonscription d'Angoulême. — Adopté.

M. Barodet, rapporteur, propose la validation de M. Dubouché élu dans la sixième circonscription de Lille. Sans s'arrêter à diverses protestations signalant la pression administrative et l'influence du clergé qui ne paraissent pas fondées, l'élection est validée.

M. Esnault dépose un rapport sur un projet de loi d'intérêt local. Il demande la discussion immédiate.

M. Berlet s'élève contre cette manière de procéder. Le rapport sera imprimé et distribué.

M. Bouchet dépose une proposition tendant à modifier le décret du 2 février 1852 en matière électorale.

de marcher en avant et d'accord parce que, en négligeant de s'entendre avant le départ, on risquerait de se débâter au premier tournant.

La République française demande de ne pas trop compter les minutes.

L'Union républicaine dit que l'insistance de M. Gambetta dans le choix de ses collaborateurs est le fait d'un homme scrupuleux et soucieux de ses devoirs parlementaires.

Le Paris-Journal constate que les choses ne vont pas toutes seules, comme paraissait l'espérer M. Gambetta.

Le Soleil ne croit pas que les députés de la majorité, en rassemblant toutes leurs professions de foi, parviennent à y découvrir autre chose qu'un mandat non défini et sans rapprochement possible avec les cahiers de 1870.

Selon le Clavier, le cabinet des quatre présidents n'existerait plus, mais M. Rouvier tient toujours. Ce sera une compensation.

La Petite République française avait cependant annoncé la formation du cabinet pour la séance d'aujourd'hui lundi.

L'Union républicaine dit à Gambetta : En avant ! et dése les députés républicains quelconques d'oser contredire une seule des revendications apportées par un ministre du groupe de l'union républicaine.

La République française, reprenant le même thème, dit : En avant ! oui, mais sans compromettre l'accord national.

Et pour mieux faire ressortir les difficultés, ce journal pose un dilemme terrible :

« On a un cabinet formé avec l'union républicaine seule, et alors pas de majorité, ou un cabinet de l'union et de la gauche républicaine, et alors pas d'homogénéité. Il ne serait pas viable dans l'un ou l'autre cas. »

On est assez étouffé de retrouver une définition aussi brutale de la situation dans l'organe officiel du Maître.

Le même journal publie un article violent contre les grandes compagnies. Il reproche au P.-L.-M. de laisser les 44 millions composant son fonds de secours et de retraite comme un levier trop puissant entre les mains des réactionnaires. Cet article confirme tous les bruits qui ont couru sur l'hostilité de M. Gambetta à l'égard des compagnies.

HISTORIQUE DES POURPARLERS

Paris, 14 novembre.

Le Temps résume ainsi l'historique des pourparlers qui ont eu lieu pour former le cabinet :

Au début, M. Gambetta a demandé à MM. de Freycinet, Léon Say, Jules Ferry et Challemeil-Lacour de faire partie du ministère ; tous déclinent cette proposition pour des raisons de convenances personnelles, M. Challemeil-Lacour, pour des raisons de santé, M. Léon Say par suite du programme financier et politique de M. Gambetta, souligné par la présence dans le cabinet des partisans avoués du rachat des chemins de fer.

Les pourparlers entre M. Jules Ferry et M. Gambetta ont été seulement esquissés, et ils n'auraient vraisemblablement été poursuivis que si la combinaison Freycinet eût pris corps.

M. de Freycinet paraît avoir craint de se trouver dépaycé dans la nouvelle combinaison ou, seul, il aurait représenté l'ancienne.

Le Temps ajoute que le public trouvera peut-être que le dessin de M. Gambetta méritait qu'on n'épargnât rien pour le faire réussir.

Toutes les difficultés auraient été levées si les intérêts avaient été animés du moindre enthousiasme.

Le cabinet actuel se compose de personnalités moins marquées et moins marquantes et par conséquent plus aptes à recevoir l'impulsion et à s'approprier les vues de M. Gambetta.

Le Temps termine par cette phrase : « Le ministère est moins grand, mais M. Gambetta y occupe plus de place. »

LA CONFÉRENCE DE L'ÉLYSÉE

C'est à la suite d'une conférence à l'Élysée entre M. Gambetta et M. Grévy que le Président de la République a accepté le cabinet qui lui était présenté. Les signatures ont été données immédiatement et il est possible que les décrets paraissent ce soir dans un supplément du Journal officiel.

La nomination de M. Allain-Targé comme ministre des finances a été très mal accueillie à la Bourse.

On croit généralement que c'est grâce à l'entente des trois présidents, Grévy, Léon Say et Brisson, que sont dues les difficultés de l'entente du ministère, et il est probable que ces difficultés ne sont pas les dernières qu'aura à supporter M. Gambetta.

La femme s'y rendit et trouva son corps étendu sans vie dans un ruisseau qui longeait la voie...
Le réveillé alors quelques habitants et on alla avertir la gendarmerie de Terrenoire, qui arriva sur les lieux heures pour procéder à l'autopsie.

TENTATIVE D'ASSASSINAT A Pont-de-Vaux

Voici quelques détails sur la tentative d'assassinat qui a eu lieu vendredi matin à 5 heures à Pont-de-Vaux.
Le sieur Manigand, cultivateur soupçonné depuis quelques temps son voisin Perret, âgé de 46 ans, d'entretenir des relations adultères avec sa femme.
Il résolut de se venger dès qu'une occasion se présenterait.
Vendredi matin, ayant aperçu Perret se promenant seul sur la route, il se persuada qu'il était là pour attendre son infortunée épouse.
S'armant aussitôt d'un fusil, il s'approcha et fit feu sur lui à une distance de quinze mètres environ.
L'arme était chargée de plomb n° 6; Perret fut gravement atteint au côté gauche.
Le docteur Herbert, conseiller général de l'Ain qui donna les premiers soins constata la présence de 89 plombs dans la région du thorax.
Les jours de la victime ne sont cependant pas en danger.
Au bruit de la détonation tous les voisins étaient accourus.
La gendarmerie de Pont-de-Vaux se rendit sur les lieux et commença l'enquête.
Peu après arrivèrent MM. Grabowski, juge d'instruction, Leturc, substitut et Carlot greffier qui continuèrent l'enquête.
Manigand interrogé déclara qu'il avait agi ainsi pour mettre fin à tout ce qui disait de lui au sujet des relations de Perret avec sa femme, relations qu'il assurait devoir exister.
La victime, vu l'état grave de ses blessures n'a pu être interrogée encore.
La justice ne tardera pas à éclaircir cette affaire.

TENTATIVE DE MEURTRE A Vaise

Coups de couteau et Italien sont synonymes.
Parle-on d'un Italien dans les colonnes d'un journal, quatre-vingt fois sur cent, c'est pour annoncer qu'il a jouté du couteau.
Nous avons encore aujourd'hui à raconter un de ces faits.
Jacques Brero, sujet italien, a tenté d'assassiner, dans la soirée de dimanche, le nommé Bosio, également sujet italien, employé à la brasserie Tissot, place de la Pyramide.
Voici dans quelles circonstances:
Bosio se trouvait à son domicile, rue des Tuileries, 31, dans l'après-midi, avec sa maîtresse.
Il entendit, au-dessous de lui, le son d'un accordéon chez le nommé Merlod, beau-frère de Brero.
La maîtresse de Bosio lui proposa de descendre. Fatale idée, qui devait avoir de terribles conséquences.
Les relations entre Bosio et Merlod n'avaient jamais été bien intimes, au contraire, elles étaient très réservées. La musique fut un prétexte. Bosio était, du reste, dans un léger état d'ivresse qui le rendait très expansif.
Ils descendirent donc; on bu et on dansa. La soirée fut très animée, les têtes ne tardèrent pas à s'échauffer.

La chaleur devenant étouffante dans le petit réduit où tous étaient réunis, les femmes commencèrent à sortir et les hommes ne tardèrent pas à les suivre. Il y eut alors quelques scènes de jalousie; Bosio arracha à sa maîtresse un collier qu'elle portait.
Quelques minutes après, il causait dans la cour avec la femme Merlod, sœur de Brero.
C'est à ce moment que, sans même qu'il ait eu discussion, ce dernier vint le frapper par derrière de deux violents coups de couteau, l'un dans la tête entre la nuque et l'oreille droite, l'autre un peu au-dessous de l'épaule gauche. Dans la première blessure une artère a été tranchée. Ces deux blessures quoique graves ne sont pas mortelles.
Le docteur Bruyère, mandé immédiatement a donné les premiers soins.
L'assassin Brero a déjà subi plusieurs condamnations en Italie; il était poursuivi par la justice de ce pays qui n'avait pas demandé son extradition.
Il est en fuite aujourd'hui.
Dans la matinée de dimanche, la police s'est présentée à son domicile, cours Lafayette; elle n'y a trouvé que sa maîtresse qui a refusé de donner le nom de la maison où il travaillait.
Brero a pu ainsi aller hier matin, à sept heures, avant sa fuite se faire régler ses dernières journées.
Son signalement a été envoyé dans toutes les directions, et il ne peut tarder de tomber entre les mains de la justice.
Hier, à trois heures de l'après-midi, M. Bulot, substitut, M. Rigot, juge d'instruction, M. Celler, commissaire-greffier et M. Morin, commissaire spécial ont fait une descente sur les lieux.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 14 novembre, 5 heures soir.
Le centre des fortes pressions (774 mm.) est toujours sur la France, mais les bourrasques se rapprochent peu à peu des Iles Britanniques et le baromètre commence à baisser dans l'ouest.
Probable: beau temps, brouillard le matin.
Vu et approuvé:
Le directeur de l'Observatoire,
ANDRÉ.

THÉÂTRES

THÉÂTRE DES CELESTINS
L'administration de nos théâtres municipaux par suite de circonstances, ayant fait relâche hier lundi au Grand-Théâtre, et jouant aujourd'hui, mardi, ne veut pas faire coïncider les *Mousquetaires de la Reine* avec le *Marquis de Villemur*, pièces qui doivent s'opérer des débuts et ajourne la première représentation de cette dernière.
L'œuvre émuovante de George Sand doit servir de troisième épreuve à Mme Sarah Rambert, première rôle jeune, fort appréciée de nos habitués lyonnais.
M. Esquier jouera pour son premier début le rôle d'Aleria, le rôle de la marquise sera rempli par Mme Masson.
Jeudi, première représentation.

THÉÂTRE BELLECOUR

Ainsi que nous l'avons annoncé, Mme Judic est arrivée à Lyon, avec toute la nouvelle troupe d'opérette, sous la direction de M. Simon.
C'est toujours demain, mercredi 16 no- vembre, que commenceront les représentations de la charmante diva par la *Roussotte*, qu'elle jouera trois jours de suite: mercredi, jeudi et vendredi.
Le samedi, 20 novembre, *Niniche*.
Le dimanche, 20, *Niniche* en matinée et la *Roussotte* le soir.
Les lundi 21, mardi 22 et mercredi 23, *La Femme à papa*.
Le jeudi 24, pour les adieux de Mme Judic, représentation extraordinaire et spectacle entièrement nouveau.
MÉNAGERIE NOUMA-HAWA
Cours du Midi
Pour continuer à mériter le bon accueil qu'elle a reçu jusqu'à ce jour du public lyonnais et le remercier, Nouma Hawa, avant son départ pour Paris, où elle a contracté un engagement, entrera, pour la première fois, aujourd'hui mardi 15 novembre, avec Brutus, le magnifique lion de l'Atlas, qu'elle vient de recevoir.
C'est là, que le public lyonnais appréciera l'énergie de Nouma-Hawa qui, aussi téméraire que courageuse, a pris pour devise: « C'est dans le grand danger qu'on connaît le vrai courage. »

Tous les jours, deux séances avec entrée de cage; la première à trois heures, à prix réduits; la seconde à huit heures et demie, avec repas des animaux.
SPECTACLES DU 15 NOVEMBRE 1881
Grand-Théâtre
7 heures 3/4. — Les *Mousquetaires de la Reine*.
La *Fête de Nicoté*.
Théâtre des Célestins
7 heures 1/4. — *Trop de fleurs*, comédie. *Le Serment d'Horace*, comédie.
Les *Pattes de Mouche*, com. en 4 actes.
Théâtre Bellecour
Relâche.
Scala-Bouffes
Tous les soirs, représentation variée.
Folies-Bergère
Tous les jours, séance de patinage.

COMMUNICATIONS ÉLECTORALES

Le *Réveil lyonnais*, voulant justifier son titre d'organe indépendant, inscriera toutes les communications ayant trait à la lutte électorale, mais il se réserve le droit de ne soutenir que le candidat élu en réunion publique.
Comité central des républicains radicaux de Lyon
Les délégués de la commission exécutive sont convoqués en réunion extraordinaire dans le local habituel, aujourd'hui, mardi, 15 novembre, à huit heures du soir.
Tous les délégués du Comité central sont invités à se réunir salle de l'Élysée, mercredi, 16 novembre, à huit heures du soir.
Le secrétaire, L. DUBUY. Le président, PONTAINE.
Comité des républicains radicaux socialistes de la 3^{ème} circonscription.
La Commission électorale de l'élection Bonnet-Duverdier est convoquée pour ce soir, à huit heures, chez le citoyen Clavel, place de la Croix, 175.
Comité central des républicains radicaux du 2^{ème} arrondissement.
Appel aux électeurs pour la formation des groupes.
Sièges permanents:
Citoyens Beuf, 29, rue de Chartres; Cordelet, 149, avenue de Saxe; Veuillet, 46, cours de la Liberté.

CHRONIQUE LOCALE

L'élection de Mornant.
Voici le résultat de l'élection au conseil général, au second tour de scrutin, dans le canton de Mornant:
Électeurs inscrits, 3,168. — Votants, 1,742.
MM. Méra, candidat libéral, 944.
Berné, candidat républicain, 346.
Fretton, candidat républicain, 344.
On annonce la mort de M. Victor Philippe, ancien directeur du Magasin général des soies, décédé à un âge très-avancé.
Concours généraux à Paris, en 1882.
Un concours d'animaux gras, de volailles, de semences, de produits et de machines agricoles, se tiendra au palais de l'Industrie à Paris, du 6 au 15 février 1882.
Le programme de concours, ainsi qu'il des formules de déclarations à remplir par les exposants, sont déposés à la préfecture du Rhône (première division, deuxième bureau), et à la sous-préfecture de Villefranche.
Manufacture des Tabacs
On nous signale un fait étrange qui se serait passé le 11 courant à la manufacture des tabacs de Lyon.
Un ouvrier de cette manufacture aurait été puni d'une mise à pied pour n'a-

voir pas salué M. Bouillondaval, ingénieur.
Cet ouvrier, qui causait avec d'autres camarades ne l'avait pas aperçu; il avait, du reste, travaillé peu d'instantes auparavant sous sa direction, pour des essais de charbons.
Il paraît que ce monsieur n'est pas habitué à rendre les saluts qui lui sont adressés par des ouvriers et qu'il joue un peu trop au Gessler.
Cette punition sévère, pour un fait de si peu d'importance a produit une émotion bien naturelle, parmi tous les ouvriers de la manufacture.
CHARGES D'ÉTUDES SOCIALES DE LA PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE. — Une grande Réunion publique aura lieu le samedi 15 octobre, à huit heures du soir, salle de la Parle, place de la Croix-Rousse, n° 8.
ORDRE DU JOUR:
Élections sénatoriales.
Révision de la Constitution.
Questions diverses.
Prix d'entrée: 15 centimes.
La Commission.
Le directeur d'une compagnie d'assurances dont le siège est à Lyon, M. Baratte, a failli être, dans la journée d'avant-hier, victime d'un accident de voiture.
Le cheval attelé à son coupé s'est brusquement abattu vers 3 heures de l'après-midi, à hauteur du n° 61 de la rue de la République.
Les deux brancards de la voiture ont été cassés et le cheval a été légèrement blessé à la jambe droite.
M. Baratte et le cocher n'ont eu aucun mal.
Un feu de cheminée sans importance s'est déclaré samedi, vers une heure de l'après-midi, chez M. Mange, cordonnier, rue de la Pyramide, 67.
Ce commencement d'incendie a été rapidement éteint par ce dernier, aidé de quelques voisins.
Les dégâts sont insignifiants.
On nous signale de Chambéry, l'arrestation d'une nommée G.... François, négociant à Lyon, inculpé de banqueroute frauduleuse.
Déclaré en faillite par le Tribunal de commerce de Lyon, G.... s'était enfui de cette ville, emportant avec lui une certaine quantité de marchandises qui lui avaient été confiées pour être vendues.
G.... a été découvert dans un quartier des plus obscurs de Chambéry où il se tenait soigneusement caché.

Un grave accident est arrivé hier matin, Grande-Rue de la Guillotière, n° 40.
Une petite fille de 3 ou 4 ans est tombée de la hauteur du deuxième étage sur la chaussée. Dans cette chute, elle s'est faite de graves lésions internes et s'est cassée une jambe.
La pauvre mère, en venant relever son enfant, poussait des cris déchirants.
Hier matin, une voiture chargée de lourdes pièces de bois, a heurté un cheval de la Compagnie des omnibus et tramways attelé à un omnibus de la banlieue.
Le pauvre animal a eut un sabot d'une jambe de derrière enlevé; le sang coulait en abondance de la blessure.
Procès-verbal a été dressé.
Le 13 novembre courant, vers onze heures du soir, un incendie d'une certaine importance s'est déclaré dans un four à briques, situé chemin des Balonniers, appartenant à M. Guerrier fils, propriétaire, place des Squares, 10.
Le feu a été communiqué à la toiture par des étançons échappés de ce four, et l'incendie menaçait de faire de rapides progrès sans les prompts secours apportés par la pompe de la rue des Trois-Rois, sous les ordres du capitaine Cordeux.
Les pompes de l'asile de Saint-Jean-de-Dieu et de l'usine Chatanay, accourues au premier signal, n'ont pas eu à fonctionner.

Les dégâts, évalués à une somme de 1,000 francs environ, sont couverts par une compagnie d'assurances.
Dans la matinée d'avant-hier, vers onze heures et demie du matin, les deux chevaux attelés au tramway n° 9 se sont abattus dans la rue de la Pyramide, à hauteur du n° 23.
Le timon a été cassé et les voyageurs, par suite de cet accident, ont éprouvé un léger retard.
Une collision sans importance a eu lieu avant-hier à 11 heures du matin, sur le quai Pierre-Seize, entre le tramway n° 85 et une voiture dite jardinière appartenant à M. Chanin, propriétaire à Vaugneray.
Le tramway seul a été légèrement endommagé par le choc.
Le nommé Simon Bartheis, âgé de 46 ans, passait pendant la soirée de dimanche dans la rue des Fantassiques. Un individu resté inconnu l'a frappé d'un violent coup de poing à la mâchoire sans qu'il y ait eu provocation.
La victime de cette agression a été transportée à l'Hôtel-Dieu.
L'Association ouvrière d'épicerie du Clos-Bissardon a reçu, dans la nuit d'avant-hier, la visite de MM. les voleurs.
Pour avoir accès dans le magasin, ils ont dû enfoncer la porte d'allée.
Ces audacieux malfaiteurs ont fait main-basse sur tout ce qui s'est trouvé à leur portée. Dans un des tiroirs ils ont enlevé une somme de 30 francs qui y était renfermée.
Le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête.
Nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur recommandant les *Bureaux des nourrices*, qui se trouvent au 53, et qui de l'Archevêché, 12, dirigés par M. J. TENET. Ces établissements offrent toutes garanties aux familles. Un docteur, spécialement attaché à la direction est chargé du choix des nourrices et de la visite des enfants.
En vente aujourd'hui:
Le n° 368 du *Petit Roman-Feuilleton*.
Sommaire. — La Peau du Mort, par Camille Dehans. — La Jévre de l'Inconnu, par Adolphe Bilot. — Les Grébins, par Fortuné de Boisgoyne. — Mémoires d'un Gendarme. — La 3^{ème} série de la *Favorite de Bou-Anema*.
La 3^{ème} livraison du *Secret de Tropmann*.

DERNIÈRE HEURE

RÉUNION DES NOUVEAUX MINISTRES
Paris, 14 novembre.
Les nouveaux ministres se réuniront dans la soirée pour définir les attributions des ministères nouvellement créés.
En même temps, ils arrêteront le sens général de la déclaration que M. Gambetta lira demain au Sénat et à la Chambre et qui peut être considérée comme le programme du cabinet.
ATTENTAT CONTRE LE GÉNÉRAL MEARES
Londres, 14 novembre.
Des coups de feu ont été tirés contre le général Meares, gouverneur du comté de Westmorland (?), à Mullingar. Le général n'a pas été atteint.
LA CANDIDATURE PASCHAL GROUSSET
Paris, 14 novembre.
De nombreux électeurs républicains de Corse, offrent la candidature à M. Paschal Grousset, leur compatriote. M. Grousset accepte, car son refus laisserait seule la candidature de M. Emmanuel Arène, la candidature Léon Renault, étant définitivement retirée.
M. Grousset aura l'appui de beaucoup de représentants de l'extrême gauche.

Paris, 14 novembre.
Le conseil des ministres s'est réuni de 6 à 7 heures, sous la présidence de M. Gambetta.
Après une allocution de ce dernier il a décidé que le Gouvernement ferait demain une déclaration aux Chambres.
DÉMISSION DE M. DE BISMARCK
Berlin, 14 novembre.
M. de Bismarck est arrivé à Berlin. Il doit présenter aujourd'hui, sa démission au Roi.
DERNIÈRES NOUVELLES DE TUNISIE
Tunis, 14 novembre.
Le général Delebecque télégraphie au ministre de la guerre. Il a attaqué les deux versants des montagnes du Benisour, le résultat a été assez heureux et complet.
Le général Colongieu a rencontré le contingent que la brigade Louis poussait sur lui.
L'ennemi a pris la fuite, abandonnant des troupes.
Demain, il y aura concentration des troupes et une double attaque contre les contingents rassemblés au col de Fournasses.
BOURSE DU NOUVEAU
PARIS—Lundi 14 novembre, 11 h. soir.
3 0/0, 86 25 Rio, 665 ..
5 0/0, 117 05 Union, ..
Italian, 89 40 Alpine, 290 ..
Turc, 43 50 Chemins turcs, ..
Extérieure, 27 3/4 Lander-Bank, ..
Intérieure, .. Foncier, ..
Égyptienne, 363 3/4 Lombards, 395 ..
Banque otto, 713 .. Chang-Lond, ..
Hongrie, .. Consolidés, ..
Russie, .. Crédit franc., ..

SOUSCRIPTIONS

Son des Écoles. — Collecte faite à l'enterrement du citoyen Boudon, 1 fr. 40.
BULLEIN OUVRIER
Appréteurs réunis et imprimeurs lyonnais. — La Commission exécutive, pour l'élection à la prud'homme est invitée à se réunir le mercredi 16 novembre.
A. CLÉMENT.

LES CAHIERS DE 1881

M. Barodet a déposé hier sur le bureau de la Chambre sa proposition relative à l'établissement des cahiers électoraux de 1881. Voici le texte de cette proposition:
EXPOSÉ DES MOTIFS
Messieurs, les ennemis de la République ont été les maîtres du pouvoir exécutif et du Sénat, il a été impossible à la Chambre des députés, issue du suffrage universel et plus directement responsable envers lui, de réaliser les grandes réformes démocratiques depuis si longtemps réclamées par le pays.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS
SON ALTESSE L'AMOUR
PAR XAVIER DE MONTÉPIN
(Suite.)
— Vous m'avez ordonné, hier, de revenir ce matin, monsieur... — balbutia l'acteur; — me voici.
— Asseyez-vous, monsieur Fernand... — répondit Malpertuis.
Cette invitation, formulée d'un ton presque bienveillant, parut de bon augure au jeune homme.
Il prit un siège et, tremblant encore quoique un peu rassuré, demanda:
— Vous avez eu la bonté, monsieur, d'envoyer une dépêche à Marseille, à M. Hirsch, concernant?
Le comédien n'osa pas achever sa phrase.
La parole expira sur ses lèvres.
— Vous concernant? répondit Malpertuis; oui.
— Avez-vous une réponse?
— Oui. J'ai reçu tout à l'heure un télégramme fort explicite.
Fernand Volnay attendit pendant le quart d'une seconde, mais, comme l'ex-avoué ne s'expliquait pas, il reprit:
— Puis-je espérer que M. Hirsch a consenti à ne voir qu'une folie de jeunesse dans la faute dont je me suis rendu coupable? A-t-il compris que j'avais cédé d'une façon presque inconsciente à de mauvais conseils et aux entraînements d'une vie névrosée?
— M. Hirsch ne veut pas la mort du

pêcheur, formula Malpertuis d'un ton sentencieux.
En entendant ces paroles, Fernand sentit s'évanouir le poids énorme, écrasant, qui pesait sur ses épaules.
Pour la première fois depuis la veille il respira librement.
L'homme d'affaires continua:
— Mon honorable correspondant de Marseille vous laissera tout le temps nécessaire pour vous acquitter envers lui et pour réparer votre faute... — Vous me verserez ici, chaque fois que vous le pourrez, une somme dont je vous donnerai reçu...
— Oh! je m'acquitterai, monsieur... — s'écria Fernand ivre de joie. — Je vous jure que je m'acquitterai... — je le jure et j'y compte...
— Et, pour vous prouver mon bon vouloir, je vais vous remettre vingt francs... — C'est bien peu de chose, je le sais, mais enfin c'est un commencement et je ne puis aujourd'hui faire mieux...
Malpertuis secoua la tête.
— Je n'accepterai, — répliqua-t-il, — que des acomptes de cent francs... — C'est la volonté formelle de M. Hirsch... — On vous laissera d'ailleurs tout le temps nécessaire, je vous l'ai dit...
La prodigieuse élasticité de cette latitude remplissait Fernand de surprise, tout en le mettant fort à l'aise.
— J'attendrai donc, monsieur, — dit-il, — que j'aie réuni une première somme de cent francs, et je vais écrire dès aujourd'hui à M. Hirsch pour le remercier...
Malpertuis se mordit les lèvres et répondit vivement:
— Je ne vous le conseille pas... — Pourquoi?
— M. Hirsch, est furieux contre vous, malgré la longanimité qu'il manifeste à votre endroit... — Le souvenir de votre conduite déloyale est plus que jamais

présent à son esprit, et s'il consent à garder le silence sur une affaire qui vous ménerait droit en cour d'assises, il y met une condition...
Fernand Volnay sentit renaitre ses inquiétudes.
— Une condition?... — répéta-t-il: — laquelle?... — Assurément je suis prêt à tout pour être agréable à M. Hirsch...
— Vous allez reconnaître par écrit que les billets donnés en paiement par vous sont signés d'un faux nom, que vous avez mis les bijoux au mont-de-piété pour vous procurer l'argent nécessaire à vos goûts de dissipation, et vous ajouterez que, si vous changez de nom en quittant Marseille, c'est afin de vous soustraire aux poursuites dont vous vous sentiez menacé...
Malpertuis parlait lentement, d'une voix posée d'un ton glacial.
Fernand Volnay l'écoutait avec une stupeur croissante.
— Reconnaître cela par écrit!... — balbutia-t-il quand l'homme d'affaires eut achevé.
— C'est reconnaître la vérité... — Mais c'est impossible!... — M. Hirsch, puisqu'il ne souhaite point ma perte, ne saurait exiger de moi pareille chose...
— J'ai cité presque textuellement le paragraphe de la dépêche... — Mais alors son simulacre d'ingulgence n'est qu'un raffinement de cruauté!
— Il use de son droit...
— Pour qui me demandez d'écrire et de signer, un semblable aveu?... — A quoi bon m'imposer une humiliation inutile. M. Hirsch ayant dans les mains deux billets que j'ai signés d'un faux nom?... — Et encore, était-ce bien un faux puisque je prenais mon nom de théâtre?...
Malpertuis eut un mauvais sourire.

— Pardon, cher monsieur... — fit-il: — Vous vous abusez complètement... — Un billet à ordre ayant pour but un paiement de marchandises est une chose commerciale... — La loi vous interdit absolument de signer ce billet d'un autre nom que celui qui vous est octroyé par votre acte de naissance... — Vous deviez signer: *Fernand Volnay* (dit: *Jules Marly*), ce qui est très régulier, et vous rendriez simplement justiciable du tribunal de commerce en cas de non-paiement... — M. Hirsch enfin exige votre aveu écrit, parce que ça lui convient et parce qu'il se croit le maître de vous imposer sa volonté...
— C'est un piège qu'il me tend... — Malpertuis haussa les épaules.
— Un piège! — répliqua-t-il — quand il suffirait d'un mot pour qu'on vous envoyât les gendarmes!
— Cher monsieur, ne dites donc pas de bêtises!...
— C'est dans tous les cas une exigence monstrueuse! — poursuivit Fernand.
— Libre à vous de ne pas l'accepter...
— Et si je refuse?
— Mes ordres sont précis... — Je porterai plainte aujourd'hui même comme fondé de pouvoir de M. Hirsch et détenteur des billets faux, et la justice suivra son cours...
— Et c'est pour cela que vous m'avez fait attendre jusqu'à ce matin! — s'écria le comédien furieux. — Hier, je vous ai offert d'aller trouver un de mes parents, qui m'aurait probablement prêté la somme nécessaire pour vous payer... — Vous m'avez empêché et maintenant vous me demandez de vous fournir une arme contre moi...
— Vous avez dit le mot, c'est une arme en effet... — interrompit Malpertuis...

— Mais, à quoi bon? — reprit Fernand. — Dans quel but?...
— Dans le but de vous empêcher de faire de nouvelles dupes... — La certitude qu'un péril incessant plane sur vous en cas de récidive vous fera marcher droit, même malgré vous, dans la route de l'honneur... — Soyez honnête et vous n'aurez rien à craindre... — Ce qu'exige M. Hirsch est dans votre intérêt...
— La période d'accablement succéda sans transition chez Fernand Volnay à la période de colère.
— Je suis à votre merci, monsieur... — bagaya-t-il. — Vous me tenez et vous pouvez faire de moi tout ce qu'il vous conviendra d'en faire.
— Je ne suis qu'un fondé de pouvoir contraint à l'obéissance passive — répondit Malpertuis; je vous prie d'attendre de remarquer que si M. Hirsch consent à ne point vous livrer aux tribunaux, c'est sur mes instances...
— Et si j'écris ce que vous me demandez, j'en aurai rien à craindre.
— Rien, je vous le répète, tant que vous resterez dans la voie droite...
— Je ne serai point inquiet pour ces malheureux billets?
— Je vous en donne l'assurance... — vous devez donc être tranquille.
Fernand Volnay eut sur les lèvres ces mots:
— Qui me le prouve?
Qu'il n'osa prononcer, sentant qu'il ne pouvait lutter contre un homme armé si formidablement et qui l'écraserait s'il n'obéissait pas.
D'avance il se vit arrêté et conduit en prison.
La cotr d'assises lui apparut et le fit frissonner.
Une condamnation, quelle qu'elle fut, briserait son avenir... — adieu le théâtre qu'il aimait... — adieu la vie

joyeuse... adieu les femmes... adieu les rêves!...
Si, au contraire, il se soumettait, s'il acceptait la dure condition qui lui était faite, il se trouverait débarrassé de toute inquiétude, on lui lui jurait et cela lui paraissait invraisemblable.
En de telles conditions hésiter plus longtemps était impossible.
— Donnez-moi donc du papier, monsieur, balbutia le comédien, et dicit. Je suis prêt à écrire et à signer ce que demande M. Hirsch.
Malpertuis disposa, sur une des allonges de son bureau, une feuille de papier, un encrier et une plume.
Fernand la saisit.
L'ex-avoué dicta.
« Je reconnais que les deux billets, de trois cent cinquante francs chacun, remis par moi en paiement à M. Hirsch, joaillier à Marseille, étaient signés d'un nom qui ne m'appartenait pas; j'avoue avoir engagé au Mont-de-Piété les diamants livrés par M. Hirsch, et vendu la reconnaissance; j'ajoute que, me sentant coupable, j'ai changé de nom en quittant Marseille, pour dépister mon créancier et éviter des poursuites.
« Fernand VOLNAY, dit Jules MARLY.
« Paris, le 17 septembre 1879. »
— C'est fait, monsieur, murmura le comédien en tendant le papier à Malpertuis.
Ce dernier le prit, relut la déclaration, hochant la tête d'un air satisfait et formula sentencieusement:
— Je comprends, jeune homme, qu'il vous ait semblé dur d'exprimer sur vous-même une opinion sévère, mais peut-être venez-vous d'assurer votre fortune et de vous assurer un brillant avenir.
— Rallez-vous, monsieur? demanda Fernand.
(A suivre.)

La Chambre de 1876 a été dissoute. Celle de 1878 a été élue, s'est réunie et a dû délibérer quelque temps sous la menace d'un coup d'Etat.

Plus heureuse que ses devancières, la Chambre de 1881 possédait la plus entière liberté d'action.

Elle le doit à la sagesse et à la patiente fermeté de la nation, qui a su réduire les anciens partis à l'impuissance et remettre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif dans des mains républicaines.

Persone plus que le peuple n'a conscience de cette situation nouvelle, créée par lui, et c'est pour cela qu'aux dernières élections, malgré la précipitation avec laquelle elles se sont faites, il a exprimé, sous des formes diverses, avec plus ou moins de force et de précision, ses vœux et ses volontés en faveur des réformes qu'il juge nécessaires au libre développement, au bonheur et à la grandeur de la France.

Il est de notre devoir, messieurs, de donner satisfaction à ces vœux et à ces volontés de la nation, puisque nous sommes ses mandataires; et, comme nous ne le pouvons qu'à la condition de les bien connaître, il devient indispensable de faire le dépouillement des programmes acceptés et des engagements pris par chacun de nous en particulier, afin de les classer, de les résumer et d'en déterminer la nature et l'importance.

Que sommes-nous? Pourquoi sommes-nous ici?

Telles sont les questions que doit se poser toute assemblée délibérante au début de ses travaux. Ce sont les questions que se pose l'Assemblée constituante de 1789, si digne de nous servir de modèle. Elle charge tout d'abord son comité de constitution des vœux et des volontés qui s'y trouvaient exprimés, et s'inspirant, pour les immortels travaux constitutionnels et législatifs, les trois grands Assemblés de la Révolution française.

Que, plus tard, les Chambres contre-révolutionnaires de l'empire et de la royauté, d'origine aristocratique et censitaire, tout occupées des intérêts dynastiques, de monopoles et de privilèges, aient écarté, comme importunes, les plaintes du peuple et se soient appliquées à refouler les manifestations de l'opinion publique plutôt qu'à les accueillir, cela se comprend. Elles obéissaient à leur raison d'être et sont tombées avec les dynasties qu'elles servaient.

L'empire et la royauté sont morts dans l'âme de la France. Personne ne les y fera revivre. Mais leurs œuvres de privilège et de compression subsistent encore. Il faut qu'elles disparaissent pour que la République soit la République et le suffrage universel nous fonde au retour aux principes et aux traditions de la Révolution française plus qu'un devoir: une nécessité politique.

C'est là, messieurs, non ailleurs, que nous trouverons le seul programme de législation et de gouvernement qui convienne à une grande démocratie et qui soit vraiment digne de grouper autour de lui, d'une manière durable, une majorité consciente et sincère, indépendante et forte, plus occupée des choses que des hommes, passionnée pour la justice, telle en un mot que le pays la désire et l'attend de ses nouveaux mandataires.

C'est dans ce but et pour entrer dans cette voie que nous avons l'honneur, messieurs, de vous proposer la résolution suivante:

Proposition de résolution.

Article unique. — Il sera nommé, dans la prochaine réunion des bureaux, une commission de vingt-deux membres, chargée d'examiner et de résumer les promesses, professions de foi et programmes qui ont présidé aux élections législatives de 1881, et de présenter, dans le plus bref délai possible, un rapport à la Chambre sur la nature et la portée des réformes réclamées par le pays.

INSTRUCTION MILITAIRE

On sait que l'instruction militaire doit faire prochainement partie du programme d'études dans les lycées et les écoles primaires.

Voici les renseignements qui viennent d'être donnés à ce sujet:

La commission administrative, chargée d'examiner les armes et les uniformes qui seront adoptés pour les bataillons scolaires, s'est réunie samedi dernier. Rien n'a été décidé d'une manière ferme au point de vue de l'équipement; cependant, il est à croire que la commission s'arrêtera définitivement à la vareuse à col large et plat, et au beret en usage dans la marine: le nom du bâtiment serait remplacé par l'indication du numéro du bataillon. La vareuse et le pantalon devront être assez larges pour permettre aux enfants de conserver par dessous leurs vêtements ordinaires.

Quant au fusil, la commission adoptera vraisemblablement un type portant le numéro 2, qui est la réduction exacte du fusil Gras de l'armée.

Le canon est doublé, à l'intérieur, d'un manchon de cuivre, ce qui en facilitera le nettoyage.

L'arme est munie d'un tube à tir qui recevra une petite cartouche d'un modèle courant.

Après la manœuvre, les tubes à tir seront retirés de la chambre de culasse, et l'arme deviendra ainsi complètement inoffensive.

Par surcroît de précaution, la commission a rejeté absolument la baïonnette; nous ne pouvons qu'applaudir à cette mesure, qui augmentera encore la sécurité des familles.

La commission estime qu'il serait bon d'acquiescer, en outre, quelques fusils un peu plus sérieux qui serviraient à exercer spécialement ceux de nos jeunes militaires qui montreraient le plus d'adresse dans les exercices de feu.

Le fusil qui servirait à cet usage serait le type numéro 3, véritable arme de tir à canon d'acier, renforcé et rayé (un tour sur 80). Cette arme permettrait de tirer juste à 50 mètres, tandis que la portée du modèle numéro 2 n'est que de 10 à 12 mètres.

Nous ne doutons pas qu'ainsi armés et équipés, les élèves de nos écoles primaires n'arrivent rapidement à manœuvrer comme de véritables troupiers, résultat qu'ils n'auraient certainement jamais atteint avec les bâtons qu'on leur mettait naguère entre les mains en guise de fusils.

UNE LAGUNE COMBLÉE

Parmi les personnes affaiblies par l'âge, par la maladie, par le travail ou par toutes autres causes débilitantes, il en est peu qui n'aient point fait usage du quinquina associé à un ou plusieurs médicaments qui au lieu de corroborer les propriétés toniques, fébrifuges, anti-périodiques et reconstituantes qu'il possède, lui font perdre, à l'état de combinaisons mal entendues, le peu de fruit qu'on a déjà beaucoup de peine à retirer de son emploi isolé. Combien de médecins, en effet, ont été forcés de le proscrire à leurs malades, à cause des crampes d'estomac, des éblouissements et des bourdonnements d'oreille que provoque son extrême amertume; combien de gens, confiants dans les propriétés citées plus haut, après avoir absorbé ce remède sous toutes les formes (vin, pilules, sirop, etc.) se sont trouvés tout étonnés d'arriver, au bout d'un certain temps, à un résultat inverse de celui qu'ils attendaient. On dirait véritablement que la nature, en douant le quinquina d'une saveur qui le fait rejeter des estomacs les moins rebelles, ait voulu nous retirer d'une main ce qu'elle nous avait donné de l'autre.

En raison des inconvénients que nous venons de signaler, si l'action physiologique du quinquina sur l'homme en santé, dit le savant docteur Trouessart, n'est pas aussi innocente qu'il a pu à quelques thérapéuteses de le proclamer, combien plus cette action se fait-elle sentir sur l'individu qui vient lui demander un soulagement à ses maux. Chaque fois que le goût se trouve offensé, l'estomac est là comme une sentinelle pour dire aux remèdes aussi bien qu'aux aliments: halte-là, vous ne passerez pas, ou si vous passez, vous ne serez ni modifiés par le suc gastrique ni absorbés par l'économie.

C'est ce que nous n'avons jamais compris les spécialistes. Aussi, y avait-il là une lagune qui empêchait de tirer du quinquina tout l'avantage qu'on était en droit d'attendre d'un médicament aussi précieux. Il appartient à M. Léon Bertrand, pharmacien à Lyon, de venir combler cette lagune. Comprenez avec raison que dépasser le but n'était pas l'atteindre, au lieu d'associer ce remède aux éléments les plus disparates et les moins assimilables, il s'est appliqué simplement à la recherche des moyens les plus propres à faire profiter de ses merveilleuses vertus toniques, apéritives et reconstituantes les personnes les plus faibles et les plus délicates. Ces moyens, il les a trouvés dans la diastase unie aux principes aromatiques du café, du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange. Ces substances, ajoutées dans les proportions les plus heureuses au vin qui porte son nom, ont permis à M. Bertrand de réaliser pour le quinquina l'idéal rêvé par le médecin: en faire supporter sans fatigue ce précieux produit, sans nuire à ses propriétés médicamenteuses, aider la salive par la diastase à la digestion complète du pain et des matières amylacées offrir enfin au malade une délicieuse boisson qui vient justifier cette maxime d'Hippocrate qu'il a prise pour devise: «Celui-là seul atteint la perfection qui joint l'utile à l'agréable.»

Le VIN BERTRAND se trouve chez son inventeur, rue Confort, 12, à Lyon, et dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés LAURENT PUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faute de soin! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, M. DIDIER, médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 57; les bronchites, catarrhes, asthmes, la phthisie, sont soulagés de suite; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 h. à 4 h., et par correspondance. 12018 à c.

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE

et de la Bronchite chronique, traitement nouveau. Brochure de 136 pages, 13e édition, par le docteur JULES BOYER, de Paris. — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timbres-poste, à M. Delahaye, libraire éditeur, place de l'École de Médecine, 23, Paris. Se trouve aussi à Lyon dans les pharmacies Bernoud, 3, rue de la République; Estragnat, place Kléber; Faivre, place des Terreaux.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la Gazette de Paris. C'est la propriété et l'interprète d'une maison de presse qui est plus sérieuse, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement à la Gazette de Paris est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses: 2 francs par an; le journal paraît tous les dimanches; de plus, les abonnés reçoivent tous les quinze jours, à titre de supplément, le Bulletin authentique des Tirages financiers, dans lequel il trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, obligations et valeurs à lots.

Les deux francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'Administration, 59, rue Taibout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste.

Nous recommandons à nos abonnés la lecture de la Gazette de Paris, journal financier honnête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

ÉTABLISSEMENT FONDÉ EN 1849

A TERRE-NEUVE

HUILE DE FOIE DE MORUE

DE HOGG, PHARMACIEN

(En flacons triangulaires)

2, Rue de Castiglione, 2, à Paris

Maladies de Poitrine, Phthisie, Bronchites, Rhumes, Toux chronique, Affections scrofuleuses, Maladies de la Peau, Dartres, etc., et pour fortifier les Enfants chétifs et délicats.

Cette huile, naturelle et absolument pure, est supportée par les estomacs les plus délicats: 30 années d'un succès toujours croissant attestent son efficacité, due à sa réelle qualité médicinale.

Se trouve dans les principales Pharmacies (Envoi en Province)

MAISON DE SANTÉ

et de Convalescence

A MEYZIEU (ISÈRE), PRÈS LYON

Hydrothérapie, électrothérapie, lactothérapie. Traitement spécial des affections nerveuses et ossueuses, sous la direction du docteur COURJON, de la Faculté de Paris. Soins donnés par les religieuses

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,350,000

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes:

A vue,	2 0/0
A 3 mois,	3 0/0
A 6 mois,	4 0/0
A 1 an,	4 1/2 0/0
A 2 ans et au-dessus,	5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT À LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres viticoles.

Prix de l'abonnement: 40 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, au quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

GUÉRISON radicale des Maladies de la Peau, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 3. — Consultations gratuites. tous les jours.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'agit de se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

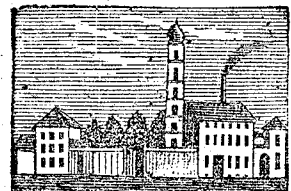
On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.

Prix: 8 francs par an

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 3 juillet 1854. — **Qualité dans le succès. — INFALIBLÉ** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'usage ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

BONNE OCCASION

A vendre Épicierie portepôt, recette assurée, 70 fr. facilités de paiement. S'adresser rue du Sacré-Cœur, 8, chez M. Roux.

UN Jeune homme de 16 ans, désire entrer dans une maison de commerce comme apprenti. S'adresser à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2307.

ON Demande un cocher et un jardinier. A M. DEBOS, r. Jean-de-Tourmes, 7.

BON VIN BIÈRE, CIDRE, naturel à s'y méprendre, obtenus avec la préparation hygiénique de GARDES, à Bellecour-Peize (Lyon), seul inventeur. Dose et instruction pour un hectolitre, franco, contre 4 fr. mandat-poste; aux instituteurs, franco en gare pour cinq hectolitres, 13 fr.; 10 hectolitres, 20 fr.

UN TENEUR de livres pour de ses soirées désirerait avoir une ou deux comptabilités à tenir en ville; les meilleures références. S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2339.

A VENDRE

Constructions et 2 clos attenant. S'adresser à M. Chabert, place de la Reconnaissance à Montchat.

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT

Vendez à Lyon, rue de la Préfecture, 8, (entresol), vos bijoux, argenterie, horlogerie, or, argent, meubles, armes de chasse, solde de marchands, reçus du Mont-de-Piété, etc.

M. HERMANN Avenir par les cartes, r. Vauban, 51

LOTÉRIE NATIONALE

(MILAN)

1 Lot de 100,000 fr. or
1 Lot de 80,000 fr. or
1 Lot de 60,000 fr. or
1 Lot de 40,000 fr. or
1 Lot de 20,000 fr. or

Tirage officiel 20 NOVEMBRE

En tout 700,000 fr. de lots objets d'art. Bilet, 1 fr. 50. Envoi contre mandat-poste, ajouter 15 cent. pour l'envoi. Timbres poste refusés. — Comina, quai Saint-Antoine, 30, Lyon. — La liste du tirage sera publiée.

Loterie algérienne, Bilet 1 fr. 10 par la poste, 1 fr. 25

ON DEMANDE à louer appartement de quatre pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Écrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2387.

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

LEÇONS

d'Italian, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

20 Centimes le rouleau et au-dessus; choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 49, près la rue d'Algérie. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande.

MAISON DE LA

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25 PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

AGENCE DE PUBLICITÉ V^{OR} FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue Ste-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon: Progrès — Salut public — Courrier — Dénéralisation — Petit Lyonnais — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Comédie politique — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Controverse — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne: Memorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Républicain de la Loire. — Le Petit Stéphanois.

Roanne: Avenir roannais.

Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. Petit Dauphinois.

Vienne: Journal de Vienne.

Bourgoin: Indicateur.

Allevard: Gazette d'Allevard.

Mâcon: Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire.

Ebourg: Progrès de l'AIN. — Courrier de l'AIN.

Trevoux: Journal.

Nantua: Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

L'AVENIR DES FAMILLES

Société mutuelle d'Assurances pour la reconstitution des Capitaux

Siège Social: Rue de la République, 61 — LYON

LISTE DES CENT NUMÉROS ayant droit au remboursement de Cent francs par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés.

5	15.065	30.125	45.185	60.245
758	15.818	30.878	45.938	60.998
1.511	16.571	31.631	46.691	61.751
2.264	17.324	32.384	47.444	62.504
3.017	18.077	33.137	48.197	63.257
3.770	18.830	33.890	48.950	64.010
4.523	19.583	34.643	49.703	64.763
5.276	20.336	35.396	50.456	65.516
6.029	21.089	36.149	51.209	66.269
6.782	21.842	36.902	51.962	67.022
7.536	22.595	37.655	52.715	67.775
8.288	23.348	38.408	53.468	68.528
9.041	24.101	39.161	54.221	69.281
9.794	24.854	39.914	54.974	70.034
10.547	25.607	40.667	55.727	70.787
11.300	26.360	41.420	56.480	71.540
12.053	27.113	42.173	57.233	72.293
12.806	27.866	42.926	57.986	73.046
13.559	28.619	43.679	58.739	73.799
14.312	29.372	44.432	59.492	74.552

Toutes les sommes versées à la Société à titre de primes sont remboursées au moins vingt fois aux souscripteurs.

A la répartition ci-dessus plusieurs porteurs de Polices qui n'avaient encore versé qu'une seule prime de un franc ont eu la chance de recevoir cent francs plus neuf cents francs de titres libérés.

Les répartitions ont lieu tous les trois mois; la prochaine aura lieu en janvier 1882.

Une souscription de un franc par mois payable pendant soixante mois au plus, assure le remboursement d'un capital de mille francs.

Une souscription de cinq francs par mois payable également pendant soixante mois seulement, donne droit, au choix du souscripteur, à cinq mille francs de titres de la Société ou à trois mille francs, plus une obligation Ville de Lyon concourant à tous les lots y compris celui de cent mille francs.

Tous les titres émis par la Société sont garantis par un dépôt de rentes françaises ou de valeurs prescrites par le décret du 22 janvier 1868.

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité

S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.